

## Note politique

# Les migrations en Afrique du Nord

## Flux, relations avec les voisinages subsaharien et européen et perspectives

*Hassen Boubakri, Mehdi Lahlou, Saïb Musette, Marwa Mohamed*

L'objectif de cette note politique est de présenter les principaux développements et débats, à l'échelle nationale, liés à la migration au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye. Un compte rendu plus détaillé de la note politique sera publiée plus tard ce mois-ci sous la forme d'une étude, qui examine les perspectives et les perceptions locales de la migration en Afrique du Nord.

### Introduction

HASSEN BOUBAKRI

L'Afrique du Nord<sup>1</sup> a connu depuis la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle des bouleversements profonds dans la configuration des flux migratoires qui la touchent au départ, à l'arrivée, comme au transit. Ce ne sont pas uniquement les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne qui migrent vers les pays riches d'Europe et d'Amérique. Les ressortissants des pays du Maghreb continuent de migrer en grand nombre vers le Nord. Au moins 10 millions de Maghrébins<sup>2</sup> sont installés à l'étranger. Ces flux de départ concernent toutes les régions dans chaque pays et toutes les catégories socioprofessionnelles (travailleurs, familles, diplômés, étudiants... etc.) Si une partie de ces migrations passent par les canaux légaux, une autre partie des migrants traversent, toujours de manière irrégulière, la Méditerranée en direction des côtes italiennes et espagnoles. Selon FRONTEX<sup>3</sup>, en cinq ans (2015-2019), 97 127 ressortissants des trois pays du Maghreb ont été détectés à l'entrée illégale aux frontières européennes. 52 611 étaient Marocains (soit 54,1%), 27 639 étaient Algériens (soit 28,4%) et 16 877 étaient Tunisiens (soit 17,3%). Toutefois, ce problème de migration irrégulière ne concerne pas uniquement les Maghrébins mais aussi les ressortissants des pays du voisinage sud de la région, à savoir l'Afrique subsaharienne, qui

transitent par les 4 pays de la région pour traverser la Méditerranée en direction de l'Europe. En effet, la mise en place du système Schengen depuis la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle et le durcissement des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire européen ont transformé l'Afrique du Nord en plateforme de transit vers l'Europe à défaut de pouvoir migrer par les canaux légaux.

Les soulèvements arabes de 2011 ont encore profondément bouleversé la donne migratoire. Les effets de la guerre en Libye (désagrégation de l'autorité de l'État, reprise de la guerre civile en 2014 et 2019 et le règne des milices et des groupes armés) se sont étendus aux pays du Sahel qui ont été déstabilisés par le retour des combattants qui étaient impliqués dans le conflit libyen et le transfert d'énormes quantités d'armes libyennes. Les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains ont transféré des centaines de milliers de migrants africains vers la Libye principalement, puis vers l'Europe, durant la décennie 2011-2020. La crise migratoire et de l'asile en Méditerranée entre 2014 et 2018 est directement liée aux conséquences des guerres civiles libyenne et syrienne. Les attaques terroristes et l'insécurité croissante dans les pays du Sahel, et leurs effets déstabilisateurs sur la sécurité et la survie des communautés locales, sont des ingrédients supplémentaires qui

<sup>1</sup> L'Afrique est entendue dans cette note comme étant la région qui comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. L'Égypte, faisant partie de cette région, n'est pas couverte par cette note.

<sup>2</sup> Nationaux et binationaux confondus

<sup>3</sup> Agence Européenne des Gardes-frontières et des Gardes-côtes

alimentent les flux migratoires vers les pays d'Afrique du Nord puis vers l'Europe.

Enfin les pays d'Afrique du Nord deviennent à leur tour des pays de destination pour les migrants subsahariens à défaut de pouvoir entrer en Europe par des voies légales ou pour avoir été empêchés de traverser la Méditerranée par les forces de sécurité et les gardes côtes des pays de la région, actions financées et fortement soutenues par l'UE et ses États membres. Ils s'y installent tout en continuant à préparer les traversées. De nouvelles figures d'immigrants subsahariens émergent : étudiants, sportifs, travailleurs informels, travailleuses à domicile...etc.

Cette note vise à présenter les caractéristiques migratoires de chacun des 4 pays de la région (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), ainsi que les défis auxquels font face les États pour gérer ces flux et prendre en compte aussi bien leurs propres intérêts que leurs engagements vis-à-vis de leurs partenaires européens. Les enjeux qui sous entendent la gestion de ces flux sont multiples : les agendas des politiques migratoires des deux parties, les implications sur la configuration du voisinage sud de l'Europe. L'Afrique du Nord, ayant ses propres voisinages (Subsaharien au Sud et Européen au Nord), il s'agit de comprendre les logiques des choix et des contraintes auxquels sont soumis les États de la région dans leur mode de gestion des flux qui les concernent. Les sociétés nord-africaines, en tant que corps dynamiques pertinents, ne peuvent être oubliées dans ces analyses.

## Maroc

*Le Maroc, pays de départ, de transit et d'installation des migrants, contexte régional et retombées politiques*

MEHDI LAHLOU

Situé au sud du Déroit de Gibraltar, à 14 km de l'Europe, et aussi, sur sa façade atlantique, à moins de 80 km des Îles Canaries, le Maroc va devenir à la fin du siècle dernier l'un des principaux couloirs de migration entre l'Afrique et l'Union européenne, sinon le principal entre les années 1998 et 2010.

Cela va en faire un maillon important des relations euro-africaines en matière d'accueil de migrants étrangers et de réfugiés – spécialement d'origine subsaharienne – sur son territoire ainsi que des politiques publiques mises en place en vue d'administrer les flux migratoires à l'entrée et à la sortie de ses frontières.

Toutefois, si ce pays – le deuxième plus peuplé du Maghreb, avec 35 millions d'habitants en 2020, a pu apparaître, depuis le début du siècle et pendant certaines années, comme la principale porte d'entrée de l'Afrique vers l'Europe, c'est en réalité une porte d'entrée qui a, jusqu'à aujourd'hui, été principalement utilisée par les Marocains eux-mêmes. En effet, plus de trois millions de Marocains (sur 4,8 millions résidant à l'étranger) vivent actuellement dans des pays de l'UE comme la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas. Les autres nationalités entrant en Europe via le Maroc ont rarement dépassé 20.000 par an et n'étaient pas plus de 7.300 en 2014.

Aussi, si le Maroc représente un pays relativement important de départ de ses nationaux, il n'est qu'un petit pays d'accueil et de transit pour les migrants étrangers à la recherche de meilleures conditions de vie en dehors de leurs régions d'origine.

Cette configuration a été à la base de la politique migratoire marocaine récente, surtout si l'on prend en compte les relations économiques, financières et politiques particulières qui lient le Maroc à l'Union européenne.

Dans les faits, et ce dès le début des années 1960, le Maroc va devenir un pays d'émigration en raison de la convergence apparue alors entre les besoins en main d'œuvre exprimés par certains pays européens (France et Belgique notamment) et ses propres politiques économiques et sociales. Mais, depuis le milieu des années 1990, et l'entrée en vigueur effective des accords instituant l'Espace Schengen, il est devenu également un pays de transit pour des migrants subsahariens cherchant à accéder clandestinement en Europe, avant de constituer progressivement un espace d'accueil pour les immigrants originaires non seulement des pays subsahariens, mais aussi de pays en

guerre civile, comme la Syrie ou la Libye, ou – sporadiquement, pendant un temps – de pays en crise économique comme l’Espagne ou l’Italie (surtout au cours de la période 2008/2013).

Cette évolution progressive entre 1992 et 2014 a induit un changement parallèle de la politique migratoire marocaine, notamment en ce qui concerne la migration de transit et de séjour dans le pays.

Dans la réalité, et avant d’accepter le fait que la migration irrégulière à travers son territoire était un sujet et un enjeu politiques sérieux, le Maroc a connu une période de « non-politique migratoire » entre le début des années 1990 et 2002/2003.

Cette période a notamment été marquée par la montée des migrations de transit, pour la plupart irrégulières, vers l’Espagne et d’autres pays de l’Union européenne, vis-à-vis desquels le gouvernement marocain avait jusque-là montré une relative indifférence, en partie parce qu’il considérait que la nouvelle forme de migration n’était pas très inquiétante et, peut-être aussi, qu’elle ne durerait probablement pas longtemps, et aussi parce qu’il estimait que l’Espagne- son voisin européen immédiat - tirait certains avantages du flux migratoire dont elle bénéficiait.

Mais, avec l’augmentation des nombres de migrants année après année - en raison de la montée en puissance des causes de la migration à partir de l’Afrique, dont le chômage des jeunes, la précarité sociale, l’insécurité ou le réchauffement climatique, etc... - et la jonction qui sera faite après 2001 entre migration et terrorisme (en lien avec les attentats du 11 septembre sur le sol américain) le Maroc va changer d’attitude, suite aussi au changement de la doctrine européenne en la matière.

Dans ce cadre global, le premier acte majeur du Maroc, au début du siècle actuel, a été d’ordre législatif. Ce fut la proposition par Rabat, au début de l’année 2003, d’un projet de loi sur « l’émigration et l’immigration irrégulières au Maroc », qui sera adopté à l’unanimité par le parlement marocain à la suite des attentats terroristes de Casablanca du 16 mai de la même année. À partir de la promulgation de ce qui sera connu comme

la Loi 02-03, les autorités marocaines vont adopter un ensemble de mesures institutionnelles et opérationnelles qu’elles estimaient alors à même de soutenir leur nouvelle approche migratoire et de répondre au mieux aux intérêts du “partenariat privilégié” du Maroc avec l’UE et de ses rapports particuliers avec l’Espagne.

Sur le plan institutionnel, il y aura la mise en place à partir du mois de novembre 2003 de la « Direction de la migration et de la surveillance des frontières » et de « l’Observatoire de la migration » qui ont visé, selon les autorités publiques marocaines, « à rationaliser les méthodes de travail, à affiner les outils d’analyse et à optimiser le déploiement des unités opérationnelles de surveillance des points d’infiltration des clandestins, de même qu’à fédérer la réflexion de toutes les parties concernées par la problématique migratoire ».

Dans la foulée de la création de ces organismes, l’Europe va montrer son plein accord avec des décisions qui allaient totalement dans le sens de ses objectifs, en donnant l’indication qu’elle est particulièrement attentive à tout ce qui se passe du côté marocain en matière de migration.

Parallèlement, sur le plan opérationnel, la nouvelle « stratégie marocaine de lutte contre la migration clandestine » va privilégier une démarche « de proximité et de prévention » à travers le travail de renseignement, pour notamment démanteler les réseaux de trafic des personnes. Cette approche a été renforcée par un déploiement humain et matériel conséquent, à travers la mise en place d’un dispositif général et permanent composé de plus de 7.000 agents dont 4.000 sont spécialement dédiés à la surveillance du littoral.

La combinaison entre ce dispositif, le plus important jamais mis en place, de contrôle des côtes atlantiques et méditerranéennes du Maroc, et le « système intégré de vigilance extérieure » espagnol installé à partir de 2002 au sud de l’Espagne puis au large des Îles Canaries, ainsi que l’intervention de l’Agence européenne de protection des frontières extérieures (FRONTEX) a fini par rendre particulièrement risquée la

traversée des eaux territoriales entre les deux pays.

Plus récemment, soit depuis fin 2013, et alors que le Maroc commençait à connaître une sorte "de paix migratoire", avec, en 2015, moins de 0,40% des migrations transméditerranéennes transitant par son territoire et son espace maritime, le pays va adopter une "Nouvelle politique migratoire", qualifiée de "plus humaine" et fondée sur la régularisation de certaines catégories de migrants et sur une Stratégie nationale dite d'insertion des migrants et des réfugiés.

Ainsi, en 2014, une première opération de régularisation de migrants avait permis à 18 000 personnes en situation irrégulière d'obtenir un titre de séjour pour rester légalement sur le territoire marocain. Et en 2017, le nombre de personnes migrantes régularisées aurait atteint près de 21 000, concernant 113 nationalités différentes, dont la plupart étaient d'origine subsaharienne. Et, en 2018, ce nombre serait, selon les autorités marocaines, de 55 000. Mais, cette même année, le couloir migratoire ouest-méditerranéen devenait, après le couloir turco-grec en 2015 et la voie maritime entre la Libye et l'Italie en 2016/2017, le premier chemin de migration entre l'Afrique et l'Europe.

Ceci montre, plus particulièrement, qu'en matière migratoire rien n'est jamais acquis, et que à chaque fois qu'une voie de migration se ferme, une autre s'ouvre, pour la simple raison que les motifs de départ des jeunes africains vers d'autres continents restent inchangés depuis les dernières décennies, et même ont, dans certains pays, tendance à s'aggraver.

Ainsi, l'Afrique connaît encore une forte croissance démographique alors que la pauvreté s'étend dans certaines de ses parties en raison, entre autres, du terrorisme qui ravage les pays du Sahel et/ou des effets du réchauffement climatique qui conduisent à la raréfaction des ressources naturelles – dont l'eau et la forêt – à la disposition de ses habitants.

## Algérie

### *Quelle Politique Migratoire pour l'Algérie ?*

SAÏB MUSETTE

L'examen de la politique migratoire algérienne peut être effectué sous deux angles. A priori, il n'existe pas de document politique de référence, donc pas de formulation explicite d'une politique, avec ses principes, ses objectifs, une planification et une budgétisation selon les normes et les standards internationaux. L'Algérie n'est pas unique dans le monde, vue sous cet angle. L'absence d'une formulation est en soi une politique dans les faits et les pratiques. Il n'y a pas absence de régulation. Il y a une gestion spécifique : les mouvements migratoires sont bel et bien régulés par les autorités algériennes, à travers des dispositifs sectoriels.

### **Les acteurs de la politique algérienne des migrations internationales**

La gouvernance algérienne des mouvements migratoires repose sur une politique nationale, avec répartition des missions spécifiques entre plusieurs départements ministériels. Quatre catégories d'acteurs ou de parties prenantes peuvent être observées. (i) La première est constituée de quatre acteurs clefs : La présidence, depuis 2020, avec ses institutions déconcentrées, y compris les instances de la Défense Nationale, (ii) la primature (Premier Ministère) (iii) le Ministère des Affaires étrangères (pour les migrations régulières) et le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire (pour les migrations irrégulières).

La deuxième catégorie est composée de deux départements ministériels intervenant dans la gestion des mouvements des catégories particulières : les étudiants par le Ministère de l'Enseignement supérieur et les travailleurs par le Ministère du Travail ; (iii) Une troisième catégorie d'acteurs intervient dans la régulation des missions spécifiques et ponctuelles, telles que la justice, les finances, la santé, la solidarité nationale et internationale ; (iv) Enfin, une dernière catégorie d'acteurs est composée des acteurs de la société civile (tels que le Croissant Rouge Algérien, le CNES) ainsi que les partenaires sociaux (syndicats des travailleurs et organisation des employeurs).

Cette gouvernance dispose d'une coordination intersectorielle qui n'est ni systématique ni régulière, elle est conjoncturelle. Elle est activée au moment des crises et des urgences. L'arsenal des textes juridiques, organisant les migrations internationales, montre parfois des chevauchements des dispositifs.

Cette répartition horizontale des missions de régulation des flux migratoires trouve néanmoins une coordination nationale et internationale auprès de la Présidence et de la Primature dans le respect des conventions internationales auxquelles l'Algérie est partie prenante, telle la traite des êtres humains et le trafic des migrants.

#### **Constats sur les mouvements migratoires**

Les données nationales servent exclusivement à la gestion administrative des flux et des stocks en entrée comme en sortie. Les mouvements peuvent être observés sur deux pistes (en situations régulière et irrégulière) à travers les données internationales, ajustées aux données nationales.

Les migrants algériens à l'étranger sont estimés, selon les données algériennes, à plus de 2,3 millions de ressortissants algériens inscrits auprès des consulats à l'étranger, soit un taux de 0.7% de la population algérienne en 2019. Une forte concentration est observée en Europe avec 87%, dont la plupart en France. D'autres destinations sont ouvertes vers les pays Arabes du Golfe ou encore en Amérique du Nord.

Les migrants algériens en situation irrégulière à l'étranger sont identifiés plus en Europe. Les données de l'Eurostat font mention d'une moyenne annuelle de 18 600 Algériens en résidence illégale dans les pays de l'UE durant les dix dernières années (2008-2017).

Les étrangers en Algérie sont estimés globalement à partir des données des Nations Unies, à 242 000 personnes provenant de 56 pays du monde, soit un taux de 0,6% de la population algérienne. La plupart des travailleurs étrangers provient de la Chine, tandis que les employeurs proviennent des pays voisins (Maroc et Tunisie). Un fragment des étrangers est composé aussi par les migrations estudiantines. Une part importante est composée

de réfugiés et des demandeurs d'asile, ayant besoin d'une protection internationale (à savoir, territoires palestiniens occupés, territoire contesté du Sahara occidental ou encore de la Syrie). Autant dire que l'essentiel des étrangers en Algérie se trouve en séjour régulier en Algérie.

Les migrants étrangers en situation irrégulière en Algérie proviennent de plus de 40 pays, selon les données des interceptions par les services de sécurité. L'essentiel de ces interceptions provient de trois pays voisins (Mali, Niger et Maroc), selon les données publiées par la gendarmerie nationale ces cinq dernières années (2012-2017).

#### **Actions internationales de l'Algérie**

Ayant ratifiée l'essentiel des conventions internationales sur les migrations, la législation algérienne a intégré la plupart des clauses devant concourir à la protection des droits des migrants, qu'ils soient algériens à l'étranger ou étrangers en Algérie. Pour la mise en œuvre de ces dispositions, l'Algérie présente et produit régulièrement des [Rapports \(2017\)](#) aux organes de surveillance des Nations Unies

Outre ces rapports officiels, l'Algérie est aussi engagée par des Conventions régionales et des Accords bilatéraux, avec des pays où il y a une densité significative de la communauté algérienne à l'étranger. Des commissions mixtes sont instaurées pour le traitement des questions prioritaires soit dans le cadre des consultations bilatérales ou des organes régionaux (Union Africaine, Ligue Arabe, y compris UMA, UpM ou encore le Groupe 5+5).

L'intervention et les espaces de dialogue couvrent ainsi quatre aires de consultation : Méditerranée, Pays Arabes, Afrique et l'Europe. Dans ses relations avec l'Afrique, l'Algérie a marqué ses réserves quant à la libre circulation des ressortissants africains sur le Continent. En rapport avec l'Union Européenne, l'Algérie a aussi notifié des réserves quant à la création des plateformes de débarquements des migrants en Afrique du Nord. Quant à la libre circulation des personnes dans les pays du Maghreb, les négociations restent ouvertes avec le Maroc pour l'ouverture des frontières terrestres.

### Les questions d'actualité des migrations internationales

Quatre types de questions en lien avec la migration, sont d'actualité en Algérie. La première est celle relative aux migrations irrégulières dans les deux sens : soit en provenance des pays tiers vers l'Algérie, soit au départ de l'Algérie vers l'Europe, notamment. La deuxième question est relative aux transferts de fonds des migrants vers l'Algérie et enfin, la troisième est relative à la mobilité des compétences, la dernière est celle relatives aux réfugiés.

(i) **Les migrations irrégulières** sont devenues une des préoccupations principales des autorités algériennes ces 10 dernières années. L'application de la [Loi 2008](#) sur les conditions de séjour des étrangers en Algérie a montré des limites, notamment les principes de non-refoulement des migrants en situation irrégulière en Algérie : le processus de rapatriement collectif est systématiquement activé dès que des flux migratoires menacent l'ordre public. Le processus de régularisation et/ou de naturalisation est exceptionnel. Quant aux Algériens en situation irrégulière à l'étranger, l'Algérie dispose des accords de réadmission avec certains pays européens, notamment. Certaines faiblesses sont observées dans la mise en œuvre de ces accords comme au sujet de la question des retours des migrants, aussi bien pour les Algériens à l'étranger que pour les étrangers en Algérie.

(ii) **La question des transferts de fonds** reste problématique, avec à peine 1,2% du PIB en 2017. L'essentiel des transferts est effectué par les institutions, notamment les retraites. Les transferts personnels sont insignifiants. Autant dire que le processus de tarissement est engagé. Après plus de 10 années de baisse, on observe une reprise à la hausse des transferts de fonds en 2015 ([Banque Mondiale, 2017](#)). L'Algérie tente, par tous les moyens, de substituer les transferts d'argent par l'investissement de la Diaspora et l'intégration des compétences nationales à l'étranger dans le processus de développement local notamment. Ce changement de paradigme n'est pas systématique.

(iii) **La mobilité des compétences algériennes** est traduite comme une fuite de

cerveaux vers l'étranger ([Musette, 2016](#)). Des données récentes attestent une accélération de la migration des cadres de haut niveau, notamment les ingénieurs et les médecins. La nécessité de mettre en place des dispositifs pour freiner ces fuites s'impose car l'Algérie participe, malgré elle, au financement de la formation des compétences pour des pays tiers bénéficiaires de la migration de ces compétences.

(iv) **La question des réfugiés en Algérie ainsi que celle des réfugiés algériens à l'étranger** restent sans issue pour la conjoncture actuelle. Une loi algérienne est en élaboration depuis quelques années. La majorité des réfugiés étrangers en Algérie (60%) relève du HCR. Leurs relocalisations ou le retour vers leurs pays d'origine restent une problématique épineuse, avec des dimensions géopolitiques qui relèvent des instances internationales.

### Quelles Perspectives pour l'Algérie ?

L'Algérie a pris ses distances vis-à-vis de la déclaration commune des Chefs d'Etat au Sommet de la Valette entre l'UE et l'UA ainsi que de son [Plan d'action \(2015\)](#). Elle n'émarge pas directement aux actions préconisées dans le cadre du Fond fiduciaire. Elle n'adhère pas totalement au Protocole de l'Union Africaine sur la [libre circulation des personnes \(2018\)](#) sur le continent. L'Algérie n'a pas souscrit entièrement au [Pacte Mondial sur les Migrations Internationales \(2018\)](#).

La gouvernance algérienne serait ainsi appelée à évoluer vers plus de transparence et de coordination entre les différents secteurs. De même, la production des données sur les indicateurs des migrations internationales, consignée dans l'Agenda de Développement 2030, permettrait aussi d'observer les flux migratoires vers, à travers et à partir de l'Algérie, ainsi que l'évolution des transferts d'argent vers et à partir de l'Algérie.

## Tunisie

*La Tunisie et ses migrations : défis et risques dans un contexte géopolitique et migratoire régional mouvant*

HASSEN BOUBAKRI

### Des fonctions migratoires multiples

Les fonctions migratoires de la Tunisie ont beaucoup évolué entre les années 90 du XX<sup>e</sup> siècle et la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

**La fonction de pays d'origine :** la Tunisie demeure principalement un pays de départ de ses nationaux vers l'étranger. 1,5 Million de Tunisiens résident à l'étranger (OTE, 2018), dont 80% sont installés en Europe.

La migration à l'étranger occupe une place centrale dans le quotidien des Tunisiens. Elle concerne toutes les catégories sociales, les riches comme les pauvres, et toutes les régions et villes du pays. Elle contribue de manière décisive, grâce aux transferts des économies du travail des Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE)<sup>4</sup>, à l'équilibre de la balance des paiements, sans perdre de vue leur contribution au développement social et territorial dans les régions et communautés d'origine. Toute perturbation de ces différents transferts, que les causes soient situées en Tunisie même ou dans les pays de séjour, peut déstabiliser les familles restées en Tunisie et des communautés locales entières, surtout dans les régions de haute intensité migratoire que l'on retrouve dans toutes les régions du pays. Les familles et les milieux sociaux fortement dépendants des transferts des TRE se retrouvent aussi dans les grandes villes du Littoral telles que Djerba-Zarzis, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse, Hammamet-Nabeul, Tunis, Bizerte.

A sa fonction initiale, et toujours prépondérante, de pays de départ des Tunisiens vers l'étranger, se sont ajoutées d'autres fonctions migratoires.

**La fonction de pays de transit :** la Tunisie s'est progressivement transformée en pays de transit en direction de l'Italie, et à travers elle vers l'Europe, depuis la mise en œuvre du système des visas Schengen au début des années 90 du XX<sup>e</sup> siècle. En outre, Le pays s'est retrouvé

indirectement, mais amplement, touché par les conséquences des changements et des bouleversements politiques, survenus en Afrique en particulier, au cours des deux décennies 1990-2010 (guerres civiles et conflits ethniques en Afrique, embargo international contre la Libye entre 1992 et 2003...).

La migration irrégulière est devenue depuis cette date le principal mode d'entrée en Europe. Aux migrants tunisiens, se sont rajoutées deux catégories principales de migrants en transit en direction des côtes italiennes :

(i) Les ressortissants des autres pays du Maghreb (Algériens et Marocains) qui traversent la Méditerranée à partir des ports tunisiens en direction des îles italiennes de la Sicile et de Lampedusa, et rarement vers la Sardaigne.

(ii) Les migrants subsahariens, ou ceux en provenance d'autres pays (Pakistan, Afghanistan, Bangladesh, Sri Lanka...etc.), qui transitaient par la Libye ou par la Tunisie pour rejoindre l'Italie. Une partie de ces migrants sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile, mais la majorité migre pour des raisons économiques.

**La fonction de pays destination :** Cette fonction, modeste encore, ne cesse de se renforcer au fil des années : travailleurs, aventuriers, migrants en transit piégés dans le pays ; ressortissants des pays voisins (Libyens, Algériens et Marocains) ; citoyens européens installés dans le pays comme investisseurs et entrepreneurs ou populations de 3<sup>e</sup> âge (retraités et bénéficiaires d'autres pensions).

La Tunisie est aussi en train de devenir une destination médicale privilégiée de patients subsahariens qui viennent se soigner en Tunisie, alors que les Libyens et les Algériens forment la clientèle traditionnelle du secteur hospitalier privé tunisien.

Par conséquent, la Tunisie doit anticiper les évolutions futures qui peuvent favoriser le renforcement de cette fonction de pays de destination, en relation avec les mutations dans

<sup>4</sup> Le Volume des revenus du travail à l'étranger (ou transferts) atteint 6 015 Millions de Dinars en 2019, soit l'équivalent de 1 900

Millions d'Euros (Source : Banque Centrale de Tunisie. Rapport annuel 2019)

ses voisinages nord-africain, subsaharien et européen : intensification de la circulation des personnes avec les pays voisins du Maghreb (Libye et Algérie), séjours fréquents et prolongés des retraités européens en Tunisie.

La Tunisie doit également réfléchir à la manière de gérer la mobilité des personnes avec son voisinage subsaharien dans un contexte où elle est entrain de relancer ses efforts pour renforcer ses relations avec les deux principales communautés économiques régionales, la Communauté Économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA : the Common Market of Eastern and Southern Africa). L'ouverture sur l'Afrique subsaharienne fera en sorte que les hommes d'affaires, les opérateurs et les experts des deux côtés, se déplaceront plus fréquemment et auront besoin de réglementations adaptées à leur mobilité pour encadrer leur séjour et leur circulation entre la Tunisie et ses partenaires africains.

La complexité croissante des flux et la multiplication des catégories des migrants qui rentrent en Tunisie, s'y installent, transitent par son territoire, ou encore la quittent, de manière aussi bien régulière qu'irrégulière, constituent un défi interne majeur pour la Tunisie pour améliorer sa gestion des flux et assurer une bonne gouvernance de la migration. Sur le plan extérieur, la Tunisie fait face à d'autres types de défis liés à sa capacité à contrôler ses frontières, à atténuer les effets des bouleversements géopolitiques et des risques sécuritaires dans ses voisinages sur ses relations avec ses partenaires européens, maghrébins et subsahariens.

### **Migration de transit et migration irrégulière, défis internes et enjeux géopolitiques régionaux**

la migration irrégulière des Tunisiens<sup>5</sup> est révélatrice d'une crise interne profonde et multiforme

Sur le plan interne, l'année 2020 a enregistré une explosion du nombre de débarquements irréguliers sur les îles de l'Italie du Sud, le plus

proche des États membres de l'UE. Presque 14 000 Tunisiens ont traversé la Méditerranée en directions des îles italiennes (Lampedusa et la Sicile), soit 39% des arrivées sur ces îles, formant ainsi la première nationalité parmi ces migrants irréguliers.

Le mois de janvier 2021, qui correspond au 10<sup>e</sup> anniversaire de la révolution de 2011, a été marqué par un nouveau cycle de manifestations, de protestations nocturnes et de heurts violents avec les forces de l'ordre, qui sont l'œuvre de jeunes des quartiers populaires et pauvres de nombreuses villes tunisiennes littorales (Tunis, Monastir et Sousse) ou de l'intérieur (Siliana, Kasserine...).

Ces mouvements sociaux violents ainsi que l'explosion du nombre des migrants irréguliers tunisiens en 2020 (où les jeunes forment 90% des effectifs) sont révélateurs de l'ampleur et de la profondeur de la crise sociale, économique et aussi politique qui n'a cessé de s'aggraver depuis 2011. La crise sanitaire liée au Covid 19 a encore aggravé la situation depuis le début de l'année écoulée, 2020.

Les indicateurs et les manifestations de cette crise sont nombreux :

(i) La crise économique se manifeste par le creusement des déficits publics, l'explosion de la dette, la faiblesse des investissements et le ralentissement des activités de nombreux secteurs décisifs tels que les industries exportatrices, voire l'arrêt quasi complet d'autres comme le tourisme.

(ii) La crise sociale qui se manifeste par l'explosion du taux de chômage dont on prédit le volume à un million de chômeurs en 2021, contre une moyenne de 600 à 650 000 avant 2020. 100 000 élèves quittent l'école tous les ans (Boughzou, 2016 ; Unicef, 2017) et le nombre des diplômés chômeurs frôle la barre de 250.000, soit 28% du nombre total des chômeurs (INS, 2019). L'inflation et la dépréciation de la valeur de la monnaie tunisienne vis à vis des devises fortes (US\$ et Euro) ont fortement grevé le pouvoir d'achat de la classe

<sup>5</sup> Appelée, dans les 3 pays du Maghreb, «*harga*» (le fait de brûler : la frontière, les documents de voyages et toute trace pouvant

faciliter l'identification des migrants à leur arrivée sur le territoire européen). Les migrants eux-mêmes sont appelé «*harraga*».

moyenne et encore plus des classes populaires. Les mouvements sociaux se comptent par centaines tous les mois. La fracture interrégionale n'a pas été corrigée. Les Indicateurs de Développement Régional (IDR) des régions littorales représentent le double de ceux enregistrés dans les zones intérieures et du Sud.

(iii) La crise politique due à l'instabilité gouvernementale (plus de 11 gouvernements en 10 ans), à la compétition, parfois tendue, entre les trois pôles du pouvoir (Présidence de la République, Présidences du gouvernement et du Parlement), et à la propagation horizontale et verticale de la corruption. Le fossé ne cesse de se creuser entre l'opinion publique, et surtout les jeunes, d'un côté et la classe politique, de l'autre. Rappelons que ces mêmes jeunes protestent bruyamment de deux manières : en tant que meneurs des protestations en Tunisie même, ou en la fuyant le pays en tant que *harraga*.

### **Les défis extérieurs de la migration pour la Tunisie**

Les suites des soulèvements arabes de 2011 n'ont pas fini d'impacter les flux migratoires et les modes de leur gestion par les États concernés. La Tunisie est directement concernée à trois niveaux :

#### **Les conséquences de la guerre civile en Libye.**

La Tunisie subit directement les conséquences de la guerre civile en Libye depuis 2014 suivie par l'effondrement total de l'autorité de l'État libyen et l'émergence d'une situation de chaos où règnent les milices et les groupes armés locaux ou régionaux sur la totalité du territoire libyen. L'une des conséquences de cette situation est que la Libye est devenue une plate-forme d'organisation du trafic des migrants et de la traite des personnes (Cf. Marwa Mohamed, section Libye, ci-dessous). Les victimes, quand elles peuvent échapper à ces abus, fuient la Libye pour se réfugier dans les pays voisins tels que la Tunisie. Celle-ci subit depuis 6 ans l'afflux annuel de milliers de migrants (ITES, 2017)<sup>6</sup> qui passent la frontière avec la Libye de manière irrégulière, ce qui oblige l'armée et les forces de sécurité à exercer une surveillance rapprochée des frontières pour lutter contre ces

traversées irrégulières<sup>7</sup> et pour prévenir l'infiltration de membres de groupes terroristes parmi ces migrants et réfugiés.

**Les pays situés sur la rive sud du Sahara**, qui s'ouvrent directement sur deux grands pays voisins de la Tunisie, à savoir l'Algérie et La Libye, sont toujours profondément déstabilisés par les conséquences de la guerre en Libye et dans les pays subsahariens : violences et tueries causées par les groupes terroristes au Niger, au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun, au Nigéria... etc.

**Les relations de la Tunisie avec l'Union Européenne et ses États membres**, sont concernées par trois registres liés à la gestion de la Migration :

(i) La gestion des affaires des membres de la diaspora tunisienne résidente en Europe.

(ii) La gestion de la mobilité des personnes et de la migration irrégulière des Tunisiens et des étrangers au départ de la Tunisie

(iii) Les perspectives de l'évolution des opinions publiques et des électors européens vis-à-vis des questions migratoires et leur impact sur les communautés immigrées installées en Europe (renforcement des partis anti-immigrés, rejet des étrangers, accueil des réfugiés et des migrants, islamophobie...).

D'un autre côté, la Tunisie doit collaborer aux programmes européens de lutte contre la migration irrégulière qui nécessitent la mobilisation des administrations, des services de sécurité, des juges, etc...

Elle doit donc savoir concilier ses intérêts nationaux avec la nécessité de respecter ses engagements et sa responsabilité vis-à-vis de ses partenaires européens.

Au même temps, l'externalisation du contrôle des frontières extérieures de l'UE suscite beaucoup d'interrogations et de critiques en Tunisie même, et dans les pays tiers en général, de la part des OSC, des académiques et même au sein de

<sup>6</sup> Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES). 2017. Le phénomène de la migration irrégulière. 31 p.

<sup>7</sup> 1560 personnes ont été arrêtées en 3 ans (2018-2019-2020), les ¾ sur la frontière tuniso-libyenne.

certaines cercles de l'administration tunisienne. Ils considèrent que ces contrôles finissent par porter atteinte aux droits humains fondamentaux des migrants.

Enfin, le projet du Partenariat pour la Mobilité (PpM) est considéré par les mêmes cercles opposés à l'externalisation comme étant un accord destiné à limiter la Mobilité au lieu de la promouvoir dans le cadre d'un partenariat de voisinage et de prospérité partagée.

## Libye

*Réinterroger le récit migratoire mal informé sur la Libye*

MARWA MOHAMED

La relation de la Libye avec la migration est complexe et n'est pas exempte de défauts. Pourtant, si l'on n'en dévoile pas les subtilités, les politiques ne parviendront jamais à s'attaquer aux sujets où le changement est nécessaire, créant ainsi des résultats catastrophiques tels que ceux que nous observons aujourd'hui. Par conséquent, pour réinterroger le récit de la migration en Libye, il faut examiner de près non seulement le soulèvement et les guerres qui l'ont suivi, mais aussi le contexte régional dans son ensemble. La fermeture des routes migratoires régionales et l'instabilité générale ont également eu un impact sur la réalité des flux migratoires en provenance et à destination de la Libye au cours de la dernière décennie. Examiner la migration en Libye à travers un prisme historique permet de comprendre le récit libyen et devrait être le point de départ de la contextualisation de la situation actuelle. Pourtant, aujourd'hui, l'évolution du discours sur la migration en Libye est largement influencée par le discours extérieur, un discours dans lequel la pression des priorités européennes sur l'État libyen affaibli ne sont pas prises en compte.

## Histoire de la migration vers la Libye

Traditionnellement considérée comme un pays de destination, la richesse pétrolière de la Libye a attiré de nombreux ressortissants des pays voisins, où la proximité, une monnaie forte et un processus d'entrée et de séjour largement simplifié par la politique de la porte ouverte de Kadhafi, bien qu'ambiguë et informelle, se sont avérés attrayants pour ceux qui étaient à la recherche d'opportunités économiques.<sup>8</sup> Au moment du soulèvement de 2011 qui a finalement renversé le régime de Mouamar al-Kadhafi, en place depuis 42 ans, il y avait environ 2,5 millions de travailleurs migrants en Libye avant le début du conflit, selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dont un grand nombre a fui pendant le conflit, ce qui a laissé un vide important dans des secteurs clés, notamment la santé.<sup>9</sup>

Bien avant la politisation de la migration et avant qu'elle ne soit au centre des politiques publiques à l'échelle mondiale, les mouvements transsahariens faisaient partie intégrante de la réalité de la région.<sup>10</sup> En outre, les travailleurs migrants ont joué un rôle important dans la construction de la Libye moderne. Qu'il s'agisse d'enseignants, de personnel de santé ou de prestataires de services, les travailleurs migrants font partie intégrante de l'histoire de la Libye dans toutes ses phases. Bien qu'à l'époque où Kadhafi est arrivé au pouvoir, les tendances migratoires sont rapidement devenues le reflet de sa politique étrangère et de ceux qui lui sont favorables, comme le montre clairement son passage d'une rhétorique panarabe à une rhétorique en faveur d'un rêve panafricain au début des années 1990.<sup>11</sup> Ainsi, alors que la migration était très nécessaire en Libye et largement encouragée par le régime de Kadhafi, elle est toujours restée en accord avec ses positions de politique étrangère, utilisant finalement la migration comme monnaie d'échange politique avec les puissances étrangères.

<sup>8</sup> Katie Kuschminder, "Once a Destination for Migrants, Post-Gaddafi Libya Has Gone from Transit Route to Containment", Migration Policy Institute, 2020, <https://www.migrationpolicy.org/article/once-destination-migrants-post-gaddafi-libya-has-gone-transit-route-containment> (en anglais).

<sup>9</sup> *i.d.*

<sup>10</sup> Hein de Haas, Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU : Historical Roots and Current Trends, Migration Policy

Institute, novembre 2006, <https://www.migrationpolicy.org/article/trans-saharan-migration-north-africa-and-eu-historical-roots-and-current-trends>.

<sup>11</sup> Sara Hamood, African Transit Migration through Libya to Europe : The Human Cost, American University in Cairo, Forced Migration and Refugee Studies, janvier 2006, [www.migreurop.org/IMG/pdf/hamood-libya.pdf](http://www.migreurop.org/IMG/pdf/hamood-libya.pdf) (ci-après : Sara Hamood, African Transit Migration).

### **Tendances migratoires et impact sur la stabilité politique et économique de la Libye**

Les années qui ont précédé le soulèvement de 2011, puis les guerres qui ont suivi au cours de la dernière décennie, ont radicalement changé le contexte migratoire en Libye. L' "âge d'or" de la migration - qui était économiquement bénéfique et lucratif pour le travailleur migrant - avait pris fin.<sup>12</sup> Au lieu de cela, la Libye post-Kadhafi a vu l'effondrement de l'État de droit, ce qui a fini par encourager les réseaux criminels à profiter de la crise et à renforcer les réseaux de passeurs pour en faire une industrie multimillionnaire, créant ainsi un vide sécuritaire qui a fini par encourager les réseaux criminels à profiter de la crise et à développer les réseaux de passeurs pour en faire une industrie multimillionnaire.<sup>13</sup> Cette situation a été exacerbée par les difficultés économiques engendrées par le soulèvement de 2011, ainsi que par l'instabilité politique qui a vu le sud largement négligé par les autorités centrales du nord. Les personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance se sont tournées vers la contrebande comme alternative et probablement comme seul moyen de générer des revenus.<sup>14</sup> Finalement, le trafic de personnes est devenu une activité lucrative pour une population largement privée de ses droits.<sup>15</sup> Alors que les autres routes migratoires de la région, à savoir l'Égypte et le Maroc, ont été fermées, l'ouverture des frontières de la Libye et l'absence d'une autorité étatique centrale ont contribué à l'amélioration des routes de contrebande vers et à travers la Libye.<sup>16</sup> La route de la Méditerranée centrale (RMC), qui traverse la Libye, est alors devenue la route migratoire la plus dangereuse au monde.

Ce vide sécuritaire a créé un terrain fertile pour les entreprises criminelles telles que les réseaux de passeurs et de trafiquants. En l'absence de toute forme de responsabilité légale, les migrants et les réfugiés ont été victimes de violence et d'exploitation, de la part aussi bien des bandes criminelles que de l'État, à toutes les étapes de leur voyage.<sup>17</sup> Tous ces facteurs ont, ensemble, contribué à l'augmentation des mouvements vers l'Europe, qui ont atteint leur pic en 2016.<sup>18</sup> En conséquence, les États européens ont rapidement réagi, non seulement en axant leur politique étrangère sur la réduction des arrivées par la mer, mais aussi, dans certains cas, en contournant une autorité centrale libyenne très fragile, en concluant des accords directement avec les tribus, les milices et les groupes armés.<sup>19</sup> Avec le risque, à la fin, de déstabiliser davantage un État déjà instable. En outre, et surtout, les priorités de la politique étrangère de l'UE en matière de migration, y compris la formation des garde-côtes libyens, ont été intégrées aux priorités de la Libye, malgré le conflit prolongé et les institutions défaillantes de ce pays, qui nécessitaient autant d'attention dans d'autres domaines plus urgents de renforcement des institutions.

### **Le discours intérieur de la Libye sur la migration**

Aborder la signification historique de la migration permet un dialogue constructif sur le terrain en Libye et finalement une meilleure prise en compte des réfugiés et des migrants dans le pays. La réalité est que la dichotomie de la migration en Libye est celle d'une relation amour-haine. Dans le passé, les Libyens ont ouvertement exprimé leur mécontentement et ont exercé des abus à l'encontre des migrants principalement

<sup>12</sup>Sylvie Bredeloup, Olivier Pliez, "Le corridor migratoire libyen" Institut universitaire européen. 2011, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00585315/>

<sup>13</sup> Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, Le tapis roulant humain : Tendances de la traite et du trafic d'êtres humains dans la Libye post-révolution, mars 2017, <https://globalinitiative.net/analysis/report-the-human-conveyor-belt-trends-in-human-trafficking-and-smuggling-in-post-revolution-libya/>.

<sup>14</sup> Peter Tinti et Tom Westcott, "The Niger-Libya corridor : smugglers' perspectives", novembre 2006, <https://sahelresearch.africa.ufl.edu/files/ISS-Niger-Libya-migrant-corridor.pdf>.

<sup>15</sup> *id.*

<sup>16</sup> Paola Monzini, Nourhan Abdel Aziz, Ferruccio Pastore, The Changing Dynamics of Cross-border Human Smuggling and

Trafficking in the Mediterranean, octobre 2015, [http://www.iai.it/sites/default/files/newmed\\_monzini.pdf](http://www.iai.it/sites/default/files/newmed_monzini.pdf).

<sup>17</sup> Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, " Répondre au Nexus de la traite des êtres humains et du trafic de migrants ", 2018 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Reitano-McCormack-Trafficking-Smuggling-Nexus-in-Libya-July-2018.pdf>

<sup>18</sup> Katie Kuschminder, "Once a Destination for Migrants, Post-Gaddafi Libya Has Gone from Transit Route to Containment", Migration Policy Institute, 2020, <https://www.migrationpolicy.org/article/once-destination-migrants-post-gaddafi-libya-has-gone-transit-route-containment> (en anglais).

<sup>19</sup> Amnesty International, La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

originaires d'Afrique subsaharienne, les percevant à un moment donné comme des mercenaires utilisés par le régime d'Al-Kadhafi pour lutter contre le soulèvement de 2011. En outre, la Libye a, à plusieurs reprises, repoussé la réalisation de l'ambition de l'UE d'installer des migrants et des réfugiés dans le pays.<sup>20</sup> Pourtant, étant donné la nature de l'économie rentière, et comme l'histoire le démontre, la Libye dépend fortement de la main-d'œuvre migrante, principalement dans le secteur des services. Cependant, l'État libyen n'a pas réussi à privilégier un environnement de tolérance ou à établir un cadre légal pour la migration et l'asile, indispensable et conforme à ses obligations juridiques internationales. Au lieu de cela, la Libye traite la question de la migration en dehors du cadre de la loi et du contrôle judiciaire, notamment par le recours à la détention, tandis que les interceptions et les retours forcés restent actifs grâce à l'assistance directe des garde-côtes libyens financés et soutenus par l'UE.<sup>21</sup>

### **Politique d'externalisation L'Europe et la Libye : Perspectives d'avenir**

De manière générale, le discours actuel met fortement l'accent sur la nature "transitoire" de la migration pour justifier le blocage des traversées maritimes. Cette réalité est en grande partie due au conflit, à l'état d'anarchie et à la violence permanente à l'encontre des réfugiés et des migrants en Libye, qui ne laissent à beaucoup d'autres choix que de prendre la mer pour chercher refuge en Europe. Pourtant, alors que les politiques mettent davantage l'accent sur le blocage des départs en mer qui servaient de soupape de sécurité, la situation est devenue de plus en plus désastreuse pour ceux qui se trouvent maintenant piégés dans une Libye déchirée par la guerre. Alors que la responsabilité de l'État libyen de protéger les réfugiés et les migrants en vertu de ses obligations juridiques internationales est cruellement négligée, l'incapacité de la Libye à enquêter sur les crimes et à mettre fin à la violence en raison de l'affaiblissement des institutions de l'État montre

où devraient être placées les priorités de la politique européenne.

Malgré cela, l'Europe continue de confier le rôle de gardien à l'État fragile de la Libye. De plus, si la Libye a toujours rejeté l'installation de camps permanents dans le pays, paradoxalement, cela n'a pas empêché la conclusion d'accords bilatéraux ainsi que la poursuite des interceptions et des retours effectués par les garde-côtes libyens formés par l'UE. Cette réalité reste une contradiction inexplicable dans l'approche de la Libye en matière de migration.

Ainsi, la réponse de la Libye à l'évolution des tendances migratoires est limitée par ses propres lacunes et est largement réactive aux facteurs externes. L'affaiblissement de l'État et la politique étrangère européenne qui a donné la priorité à la réduction de la migration en ont fait à leur tour une priorité pour la Libye. Cette approche n'a finalement pas réussi à donner la priorité aux droits humains des migrants et des réfugiés ainsi qu'à la stabilité et à la construction de l'État libyen. Tout cela a conduit à une réponse plutôt catastrophique adressée aux migrants et aux réfugiés et à une absence totale de protection, tout en déstabilisant davantage le pays.

### **Principales recommandations :**

- Le Gouvernement d'Union Nationale (GUN) doit immédiatement mettre fin à la détention arbitraire des migrants et des réfugiés et fermer tous les centres de détention, dissoudre le Département de lutte contre la migration illégale (DCIM) et, à la place, élaborer une feuille de route qui permettra de mettre en place un cadre de migration et d'asile conforme aux normes juridiques internationales.
- Les autorités libyennes doivent faire des droits de l'homme et de la protection une priorité lorsqu'elles conçoivent et engagent une politique de migration et d'asile. Cela dit, la politique doit viser à mettre fin à l'environnement de détention, à étendre la protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ainsi qu'à faire respecter les

<sup>20</sup> Patrick Wintour, *The Guardian*, "La Libye rejette le plan de l'UE pour les centres de réfugiés et de migrants", 20 juillet 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/jul/20/libya-rejects-eu-plan-for-migrant-centres>.

<sup>21</sup> Shoshana Fine et Tarek Megerisi, The European Council for Foreign Relations, "The unacknowledged costs of the EU's migration policy in Libya" 25 juillet 2019, [https://ecfr.eu/article/commentary\\_unacknowledged\\_costs\\_of\\_the\\_eu\\_migration\\_policy\\_in\\_libya/](https://ecfr.eu/article/commentary_unacknowledged_costs_of_the_eu_migration_policy_in_libya/).

normes en matière de droits de l'homme pour les réfugiés et les migrants dans le pays.

- L'actuelle coopération migratoire avec la Libye peut avoir un impact déstabilisant si elle est abordée sans tenir compte du contexte plus large du pays. La coopération et le soutien des États membres de l'UE à la Libye doivent donner la priorité au soutien du processus de construction de l'État, à la consolidation de la paix post-conflit et à la transition démocratique. L'engagement politique de l'UE avec la Libye devrait mettre davantage l'accent sur le soutien à l'État fragile, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), la promotion de la paix, le renforcement des institutions et la restauration de l'État de droit.
- Toutes les formes de coopération, à savoir le financement, l'équipement et la formation des garde-côtes libyens par l'UE, doivent être subordonnées au respect des normes en matière de droits de l'homme. L'UE et ses États membres doivent s'assurer que tout soutien accordé est conditionné par le respect des obligations et des normes juridiques internationales, y compris la fin du système de détention abusif mis en place après le débarquement en Libye.
- Les garde-côtes libyens doivent immédiatement mettre fin à l'interception et au retour forcé en Libye. Conformément aux lignes directrices du HCR sur la Libye, mises à jour en septembre 2020, et compte tenu de la situation actuelle dans le pays, y compris les conflits prolongés, l'anarchie et l'impunité, la Libye ne peut être considérée comme un pays tiers sûr désigné pour le retour, et le débarquement en Libye doit donc cesser immédiatement.<sup>22</sup>

<sup>22</sup> POSITION DU HCR SUR LA DÉSIGNATION DE LA LIBYE COMME PAYS TIERS SÛR ET COMME LIEU DE SÉCURITÉ OU DE

DÉMÉNAGEMENT APRÈS UN SAUVETAGE EN MER. septembre, 2020 <https://www.refworld.org/pdfid/5f1edee24.pdf>

## Conclusion

HASSEN BOUBAKRI

La migration, désormais une réalité du quotidien des pays et des sociétés de la région, doit être gérée comme un objet dominant des politiques publiques et une composante durable des politiques de développement dans ses relations internationales vis-à-vis de ses partenaires du Sud (l'Afrique subsaharienne), comme du Nord (Union Européenne) et aussi au niveau multilatéral interne à la région. Les perspectives d'une stabilisation de la Libye et le lancement attendu de grands programmes de reconstruction de ce pays ouvrent la voie à des opportunités prometteuses pour des migrations sud-sud, et pour que la Libye retrouve sa vocation d'un grand pays d'immigration des travailleurs maghrébins et

subsahariens, ce qui ne peut que favoriser la stabilité et réduire de manière significative le nombre des traversées irrégulières de la Méditerranée. Les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants finiront peut-être de s'éteindre à petit feu. Si ces changements sont accompagnés par une forte volonté politique des États Nord-Africains d'améliorer la gouvernance des migrations sur leur territoire et de garantir une meilleure protection des droits humains des migrants, la migration deviendrait alors, concrètement, une opportunité et une source de prospérité partagée, ce qui est l'une des objectifs centraux du Pacte Mondial des Migrations.

### Avertissement :

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de la Konrad-Adenauer-Stiftung ou de son Programme Régional Dialogue Politique Sud-Méditerranée.

### Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Thomas Volk  
Directeur  
Programme Regional Dialogue Politique Sud Méditerranée  
Tunis, Tunisie  
[www.kas.de/poldimed](http://www.kas.de/poldimed)  
[info.poldimed@kas.de](mailto:info.poldimed@kas.de)



Le texte de cette publication est publié sous une licence Creative Commons : "Creative Commons Attribution- Share Alike 4.0 international" (CC BY-SA 4.0), <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode>